

**2 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté royal portant démission et nomination d'un membre de la Commission administrative de règlement de la relation de travail**

PHILIPPE, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu les articles 37 et 107, alinéa 2, de la Constitution;

Vu la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 relative à la Commission administrative de règlement de la relation de travail, l'article 329, remplacé par la loi du 25 août 2012 et modifié par la loi du 7 mai 2019;

Vu l'arrêté royal du 11 février 2013 relatif à la composition et au fonctionnement des chambres de la Commission administrative de règlement de la relation de travail, les articles 2, § 1<sup>er</sup>, modifié par l'arrêté royal du 23 juin 2019, et 3, § 1<sup>er</sup>;

Vu l'arrêté royal du 12 juin 2019 nommant les membres de la Commission administrative de règlement de la relation de travail;

Sur la proposition du Premier Ministre, du Ministre de l'Emploi, du Ministre chargé de la Coordination de la lutte contre la Fraude, du Ministre des Affaires sociales, du Ministre de la Justice et du Ministre des Indépendants,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. Démission de son mandat de membre suppléant francophone de la Commission Administrative de règlement de la relation de travail est accordée à M. Vincent Franquet.

Art. 2. Est nommé à titre de membre suppléant francophone de la même Commission, M. Séverin Gunumana-Shatangiza, comme représentant de l'Institut

national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, en remplacement de M. Vincent Franquet, dont il achève le mandat.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le 19 mai 2021.

Art. 4. Le Premier ministre, le ministre qui a l'Emploi dans ses attributions, le ministre qui a la Coordination de la lutte contre la Fraude dans ses attributions, le ministre qui a les Affaires sociales dans ses attributions, le ministre qui a la Justice dans ses attributions et le ministre qui a les Indépendants dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 2 septembre 2021.

PHILIPPE

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

A. DE CROO

Le Ministre de l'Emploi,

P.-Y. DERMAGNE

Le Ministre chargé de la Coordination de la lutte contre la Fraude,

V. VAN PETEGHEM

Le Ministre des Affaires sociales,

Fr. VANDENBROUCKE

Le Ministre de la Justice,

V. VAN QUICKENBORNE

Le Ministre des Indépendants,

D. CLARINVAL